Services de soins à domicile fournis par les prestataires

Les services de soins à domicile fournis par des prestataires sont une option pour les personnes qui souhaitent obtenir de l'aide pour les activités de la vie quotidienne afin de pouvoir rester chez elles ou chez quelqu'un d'autre au sein de la communauté. Ces services sont fournis par des agences de soins à domicile agréées par l'État. Pour bénéficier de l'aide de l'État pour le paiement de ces services, vous devez être admissible aux services et soins de longue durée Medicaid (LTSS) ou au programme AtHome Cost Share de l'Office of Healthy Aging (OHA). Les services de soins à domicile disponibles comprennent l'aide pour le bain, à l'habillage, les déplacements dans les pièces et à l'intérieur de celles-ci, pour la toilette, ainsi que pour des activités telles que le ménage et la préparation des repas. L'éventail des services qu'une personne reçoit est basé sur les résultats d'une évaluation des besoins effectuée par une agence gouvernementale ou l'un de ses partenaires communautaires désignés et sur un plan de soins personnalisé qu'elle élabore avec l'aide de son gestionnaire de cas. Le suivi continu du plan de soins de la personne, son bien-être général et la coordination des services des agences de santé et de services sociaux de proximité font également partie de l'ensemble des prestations des services de soins à domicile. Des services et aides supplémentaires, tels que la livraison de repas à domicile, peuvent également être inclus dans le plan de soins et fournis par d'autres prestataires communautaires.

Comment bénéficier des services

Pour Medicaid LTSS, le Department of Human Services (DHS) procède à une évaluation de vos besoins et de vos souhaits si vous êtes une personne âgée ou si vous souffrez d'un handicap physique ; ou le Department of Behavioral Health, Developmental Disabilities, and Hospitals (BHDDH) procède à une évaluation avec vous si vous souffrez d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du développement. Les participants travaillent avec un gestionnaire de cas pour élaborer leur plan de soins avant le début des services.

Services connexes

Les personnes qui remplissent les conditions requises pour bénéficier des services de soins à domicile fournis par un prestataire peuvent également remplir les conditions requises pour bénéficier des services suivants, sur la base d'une évaluation :

- Accueil de jour pour adultes
- Gestion de cas
- Soins et accompagnement de jour
- Soins et accompagnement de jour aux personnes souffrant de maladies du développement
- Activités thérapeutiques et accompagnement de jour
- Livraison de repas à domicile
- Aide à l'emploi pour les personnes souffrant de maladies du développement
- Gestion des médicaments
- Transport médical non urgent
- Système personnel d'intervention en cas d'urgence
- Équipements médicaux durables (DME) et fournisseurs

Qui est admissible ?

- Les adultes de 18 à 64 ans souffrant d'un handicap, ou toute personne âgée de 65 ans ou plus éligible à Medicaid LTSS
- Les personnes âgées de plus de 65 ans ou de 19 à 64 ans qui sont atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une démence apparentée, qui sont admissibles au programme AtHome de l'Office of Health Aging.
- Les services de soins à domicile fournis par des prestataires sont également disponibles pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier de ces programmes gouvernementaux

Pour plus d'informations sur le type d'éligibilité qui vous convient le mieux, veuillez appeler le 401-574-8474 pour prendre rendez-vous ou le Rhode Island's Aging and Disability Resource Center au 401-462-4444.